SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 février 2020 – 20 heures 15 Mairie de MONTLEBON

Conseillers En exercice Présents Votants	17 14 15	L'an deux mille vingt, le dix-sept février, Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de février.
Absents	03	ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de février.

Date de convocation: 12/02/2020

Présents: M. P. ANDRE, M. Y. BARTHOD, M. F. BEZ, M. R. BINETRUY, M. P. DEJARDIN, M.

J-L DUFFAIT, Mme L. GAIFFE, Mme P. JOUFFRAY, Mme E. JULLIARD, Mme MJ. KACZMAR, Mme S. POLAT, M. JL. PUGIN, Mme C. ROGNON, Mme MP.

ROUGNON-GLASSON.

Excusés: Mme S. ARNOUX (procuration à Mme L. GAIFFE), M. J. GARREAU, Mme N.

LIMOGES.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme E. JULLIARD a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

A 20h25, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

20200217-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 janvier 2020

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2020. Après en avoir délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

20200217-02 Décisions prises par le maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT

Date	Tiers	Montant HT	Objet
12/02/2020	BOUILLON S.A.R.L.	564.26 €	Brises vue Terrain de foot synthétique

20200217-03 Approbation du Compte Administratif 2019 du Budget Communal

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil municipal le résultat de l'exercice 2019 pour le Budget Communal :

SECTION		CHAPITRE	MONTANT	
	DEPENSES	011 - Charges à caractère général	394 057.37 €	
		012 - Charges de personnel	367 550.17 €	
		014 - Atténuation de produits (FPIC)	25 000.00 €	
FONCTIONNEMENT		042 - Opérations d'ordre	1 889.50 €	
		65 - Autres charges de gestion courante	279 463.77 €	
		66 - Charges financières	20 799.87 €	
		Total Dépenses	1 088 760.68 €	

2	V)	e v	
	RECETTES	013 - Atténuation de charges	9 016.37 €
		70 - Produits des services	119 622.39 €
		73 - Impôts et Taxes	862 496.41 €
		74 - Dotations et participations	256 173.13 €
		75 - Autres produits de gestion courante	428 835.36 €
		77 - Produits exceptionnels	5 163.83 €
		Total Recettes	1 681 307.49 €
		Résultat de Fonctionnement 2019	592 546.81 €
		Excédent antérieur 2018 reporté	310 537.73 €
		RESULTAT 2019	903 084.54 €
	DEPENSES	041 - Opérations patrimoniales	10 811.50 €
		10 - Taxe d'aménagement	225.04 €
		16 - Remboursement d'emprunts	105 348.14 €
		20 - Immos incorporelles	18 283.98 €
		21 - Immos corporelles	568 150.43 €
		Total Dépenses	702 819.09 €
	RECETTES	040 - Opérations d'ordre	1 889.50 €
INVESTISSEMENT		041 - Opérations patrimoniales	10 811.50 €
		10 - Dotations Fonds divers Réserves	580 474.76 €
	RECEITES	13 - Subventions d'investissement	7 637.00 €
		16 - Emprunt	150 000.00 €
		Total Recettes	750 812.76 €
		Résultat d'Investissement 2019	47 993.67 €
	Déficit antérieur 2018 reporté		-407 223.93 €
		-359 230.26 €	

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés (14 votes pour), le Compte Administratif 2019 du Budget Communal de la commune, qui présente :

En Fonctionnement:

un total de dépenses de 1 088 760.68 €

un total de recettes de 1 681 307.49 € soit un résultat excédentaire de 592 546.81 €

En Investissement:

un total de dépenses de 702 819.09 €

750 812.76 €

- un total de recettes de soit un résultat excédentaire de 47 993.67 €

Soit un résultat global représentant un excédent de 640 540.48 € pour l'exercice 2019.

Mme ROUGNON-GLASSON rappelle les reports de l'exercice précédent :

- + 310 537.73 € en Fonctionnement
- 407 223.93 € en Investissement

Soit un résultat global excédentaire à la clôture de l'exercice de 543 854.28 €

20200217-04 Approbation du Compte Administratif 2019 du Budget Eau

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil municipal le résultat de l'exercice 2019 pour le Budget Eau :

SECTION		CHAPITRE	MONTANT
		011 - Charges à caractère général	120 847.91 €
		012 - Charges de personnel	46 000.00 €
		014 - Atténuation de produits	33 387.00 €
	DEPENSES	042 - Opérations d'ordre	66 001.80 €
		65 - Autres charges de gestion courante	163 801.77 €
		66 - Charges financières	3 087.24 €
EXPLOITATION		Total Dépenses	433 125.72 €
		042 - Opérations d'ordre	39 236.24 €
	RECETTES	70 - Produits des services	451 909.26 €
		Total Recettes	491 145.50 €
		58 019.78 €	
		293 407.56 €	
		RESULTAT 2019	351 427.34 €
	DEPENSES	040 - Opérations d'ordre	39 236.24 €
		16 - Remboursement d'emprunts	18 350.11 €
		21 - Immos corporelles	361 026.24 €
		Total Dépenses	418 612.59 €
		040 - Opérations d'ordre	66 001.80 €
INVESTISSEMENT	RECETTES	10 - Dotations Fonds divers Réserves	4 134.70 €
	RECEITES	13 - Subventions d'investissement	57 546.00 €
		Total Recettes	127 682.50 €
		-290 930.09 €	
		261 753.50 €	
	11-17-1	-29 176.59 €	

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés (14 votes pour), le Compte Administratif 2019 du Budget Eau de la commune, qui présente :

Pour la section d'Exploitation :

- un total de dépenses de 433 125.72 €
- un total de recettes de 491 145.50 € soit un résultat excédentaire de 58 019.78 €

En Investissement:

- un total de dépenses de 418 612.59 €
- un total de recettes de 127 682.50 €

soit un résultat déficitaire de - 290 930.09 €

Soit un résultat global représentant un déficit de 232 910.31 € pour l'exercice 2019.

Mme ROUGNON-GLASSON rappelle les reports de l'exercice précédent :

- + 293 407.56 € en Exploitation
- + 261 753.50 € en Investissement

Soit un résultat global excédentaire à la clôture de l'exercice de 322 250.75 €

20200217-05 Approbation du Compte Administratif 2019 du Budget Bois

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil municipal le résultat de l'exercice 2019 pour le Budget Bois :

SECTION		CHAPITRE	MONTANT
	DEPENSES	011 - Charges à caractère général	15 817.53 €
	DEPENSES	Total Dépenses	15 817.53 €
	RECETTES	70 - Produits des services	48 682.60 €
FONCTIONNEMENT		Total Recettes	48 682.60 €
		Résultat de Fonctionnement 2019	32 865.07 €
		51 334.79 €	
		84 199.86 €	
	DEPENSES	21 - Immos corporelles	4 529.90 €
		Total Dépenses	4 529.90 €
	RECETTES	10 - Dotations Fonds divers Réserves	1 604.60 €
INVESTISSEMENT	RECEITES	Total Recettes	1 604.60 €
		-2 925.30 €	
		893.80 €	
		-2 031.50 €	
	RAR 2019		

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés (14 votes pour), le Compte Administratif 2019 du Budget Bois de la commune, qui présente :

En Fonctionnement:

un total de dépenses de
un total de recettes de
soit un résultat excédentaire de
15 817.53 €
48 682.60 €
32 865.07 €

un total de dépenses de
un total de recettes de
soit un résultat déficitaire de
4 529.90 €
1 604.60 €
2 925.30 €

Soit un résultat global représentant un excédent de 29 939.77 € pour l'exercice 2019.

Mme ROUGNON-GLASSON rappelle les reports de l'exercice précédent :

- + 51 334.79 € en Fonctionnement
- + 893.80 € en Investissement
- 9 215.00 € pour les Restes à réaliser en Investissement

Soit un résultat global excédentaire à la clôture de l'exercice de 72 953.36 €

20200217-06 Approbation du Compte Administratif 2019 du Budget Lotissement Champs Prouvet

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil municipal le résultat de l'exercice 2019 pour le Budget Lotissement Champs Prouvet :

SECTION		CHAPITRE	MONTANT
	DEPENSES	011 - Charges à caractère général	37 805.93 €
		65 - Autres charges de gestion courante	394 670.50 €
		66 - Charges financières	3 500.00 €
		Total Dépenses	435 976.43 €
FONCTIONNEMENT	RECETTES	70 - Produits des services	165 952.57 €
		Total Recettes	165 952.57 €
	Résultat de Fonctionnement 2019		-270 023.86 €
	Excédent antérieur 2018 reporté		270 023.86 €
	RESULTAT 2019		0.00€

SAG	
	Ź
9	
C	2
DÁF	Ľ
	ı
3	
Ę	
750	
30700	

	DEPENSES	16 - Remboursement d'emprunts	2 000.00 €
		Total Dépenses	2 000.00 €
	RECETTES	16 - Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00 €
INVESTISSEMENT		Total Recettes	1 000.00 €
		-1 000.00 €	
	Excédent antérieur 2018 reporté		713 000.00 €
		RESULTAT 2019	712 000.00 €

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés (14 votes pour), le Compte Administratif 2019 du Budget Lotissement Champs Prouvet de la commune, qui présente :

En Fonctionnement:

- un total de dépenses de 435 976.43 €

- un total de recettes de soit un résultat déficitaire de - 270 023.86 €

En Investissement:

un total de dépenses de 2 000.00 €
un total de recettes de 1 000.00 €

soit un résultat déficitaire de - 1 000.00 €

Soit un résultat global représentant un déficit de 280 023.86 € pour l'exercice 2019.

Mme ROUGNON-GLASSON rappelle les reports de l'exercice précédent :

- + 270 023.86 € en Fonctionnement
- + 713 000.00 € en Investissement

Soit un résultat global excédentaire à la clôture de l'exercice de 712 000.00 € Suite à la clôture de ce Budget au 31 décembre 2019, le résultat de 712 000.00 € sera reporté au Budget communal, afin notamment de permettre le remboursement des cautions restantes de 12 000.00 € et du prêt relais de 700 000.00 € à rembourser en Juillet 2020.

20200217-07 Approbation du Compte de Gestion 2019 du Budget Communal

Le Conseil Municipal, constatant la concordance entre les écritures du Compte de Gestion et celles du Compte Administratif, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2019 du Budget Communal.

20200217-08 Approbation du Compte de Gestion 2019 du Budget Eau

Le Conseil Municipal, constatant la concordance entre les écritures du Compte de Gestion et celles du Compte Administratif, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2019 du Budget Eau.

20200217-09 Approbation du Compte de Gestion 2019 du Budget Bois

Le Conseil Municipal, constatant la concordance entre les écritures du Compte de Gestion et celles du Compte Administratif, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2019 du Budget Bois.

20200217-10 Approbation du Compte de Gestion 2019 du Budget Lotissement Champs Prouvet

Le Conseil Municipal, constatant la concordance entre les écritures du Compte de Gestion et celles du Compte Administratif, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2019 du Budget Lotissement Champs Prouvet.

2020/0 Mairie de Montlebon

20200217-11 Affectation du Résultat 2019 au Budget Communal 2020

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON rappelle au Conseil Municipal que le Compte Administratif 2019 du Budget Communal laisse apparaître :

un excédent global de fonctionnement de :

903 084.54 €

un déficit global d'Investissement de :

- 359 230.26 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal, d'affecter au Budget Communal 2020 le résultat global de fonctionnement de la manière suivante :

en réserves à l'article R1068 :

359 230.26 €

en report de fonctionnement à l'article R002 : 543 854.28 €

en report d'Investissement à l'article D001 : 359 230.26 €

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20200217-12 Modification du Résultat 2019 du Budget Communal suite à Clôture du Budget **Lotissement Champs Prouvet**

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON explique que suite à la clôture du Budget Lotissement Champs Prouvet, le résultat de 712 000.00 € sera affecté au Budget communal.

Cette somme servira à rembourser les cautions pour un montant de 12 000.00 € ainsi que le prêt relais de 700 000.00 € remboursable en juillet 2020.

Il convient donc de modifier le compte D001, en ajoutant les 712 000.00 €. Le compte D001 se transforme donc en R001 pour 352 769.74 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, d'affecter au Budget Communal 2020 les résultats de la manière suivante :

en réserves à l'article R1068 :

359 230.26 €

en report de fonctionnement à l'article R002 : 543 854.28 €

en report d'Investissement à l'article R001 : 352 769.74 €

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20200217-13 Affectation du Résultat 2019 au Budget Eau 2020

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON rappelle au Conseil Municipal que le Compte Administratif 2019 du Budget Eau laisse apparaître :

un excédent global d'Exploitation de :

351 427.34 €

un déficit global d'Investissement de :

- 29 176.59 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal, d'affecter au Budget Eau 2020 le résultat global de la manière suivante :

en réserves à l'article R1068 :

29 176.59 €

en report d'exploitation à l'article R002 : 322 250.75 € en report d'Investissement à l'article D001 : 29 176.59 €

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20200217-14 Affectation du Résultat 2019 au Budget Bois 2020

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON rappelle au Conseil Municipal que le Compte Administratif 2019 du Budget Bois laisse apparaître :

- un excédent global de fonctionnement de :

84 199.86 €

un déficit global d'Investissement de :

- 2 031.50 €

un Restes à Réaliser d'Investissement de :

9 215.00 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal, d'affecter au Budget Bois 2020 le résultat global de la manière suivante :

en réserves à l'article R1068 :

11 246.50 €

- en report de fonctionnement à l'article R002 : 72 953.36 €

en report d'Investissement à l'article D001 : 2 031.50 €

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20200217-15 Approbation du tableau des emplois au 18/02/2020

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'adopter le nouveau tableau des emplois qui a pris effet le 18/02/2020 :

EMPLOIS PERMANENTS	CATEGORIE	EFFECTIF	POURVU	DUREE HEBDO DE SERVICE	DUREE HEBDO DE L'AGENT
FILIERE ADMINISTRATIVE				DE SERVICE	DELAGENT
Attaché	Α	1	0	35 h	Non pourvu
Adjoint Adm. Principal 2ème classe	C	1	1	35 h	28 h (TP)
Adjoint Adm. Principal 2ème classe	c	1	1	35 h	35 h
Adjoint Administratif	Ċ	1	1	24,50 h	24.50 h
Sous-total 1		4	3	2 1,00 1.	2113011
FILIERE TECHNIQUE			***************************************		***************************************
Technicien	В	1	0	35 h	Non pourvu
Adjoint Tech. Principal 2 ^{ème} classe	Č	1	1	29,50 h	29,50 h
Adjoint Technique	C	3	3	35 h	25,30 h
Adjoint Technique	c	1	1	33 h	26 h (TP)
Adjoint Technique	č	1	1	28 h	28 h
Adjoint Technique	c	1	1	10 h	10 h
Sous-total 2		8	7	10 11	10 11
FILIERE MEDICO-SOCIALE		**************		***************************************	
	С	2	2	25.1	25.1
ATSEM Principal 1 ^{ère} classe Sous-total 3	L	2	2	35 h	35 h
		2	2		
FILIERE ANIMATION				***************************************	
Adjoint d'Anim. Principal 2 ^{ème} classe	С	1	1	22,11 h	22,11 h
Sous-total 4		1	1		,
TOTAL EFFECTIFS		15	13		

Madame le Maire précise les informations suivantes :

- Sur les 13 postes permanents pourvus : 6 sont à temps plein, 2 à temps partiel et 5 à temps non complet.
- 1 poste est occupé par un agent mis en disponibilité d'office pour raison de santé depuis le 06/06/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'adopter le tableau des emplois effectif à compter du 18/02/2020.

20200217-16 Tarification et convention de mise à disposition de la licence IV communale

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande écrite de Madame Cécile COMTE, celle-ci souhaite la mise à disposition de la licence IV communale durant la saison hivernale afin d'exploiter le point restauration rapide du Meix Meusy.

Cette mise à disposition par la commune permettra de renouveler la licence. Elle peut être mise à disposition gratuitement ou moyennant un tarif défini. La commission Finances avait proposé une mise à disposition au tarif forfaitaire de 100 € pour la saison 2018-2019. Mme le Maire propose le même tarif pour la saison 2019-2020.

Il convient également de mettre en place une convention de mise à disposition selon les éléments suivants :

- À compter du 15/11/2019 et jusqu'au 31/03/2020

- Le preneur s'engage :

À assurer une gestion en bon père de famille de la licence IV

À ne pas louer, de quelque manière que ce soit, la licence IV

À obtenir pour la date de démarrage toutes les autorisations et effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exploitation de la licence IV

À respecter strictement la législation et la règlementation en vigueur

La commune pourra résilier par lettre recommandée avec accusé de réception après un préavis d'un mois, dans les cas suivants :

- Non-respect par le preneur d'une de ces obligations précitées
- Non usage de la licence IV sans l'accord de la commune
- Modification par le preneur, sans accord préalable de la commune, des constituants essentiels de son offre commerciale
- Si le preneur n'est plus titulaire des autorisations nécessaires à l'exploitation de la licence
- En cas de condamnation pénale mettant le preneur dans l'impossibilité de poursuivre l'exploitation
- En cas de cessation de l'exploitation consécutive à une procédure de règlement judiciaire ou de liquidation
- Et dans les mêmes conditions si les besoins de la commune ou des motifs d'intérêt général le justifient

Le preneur pourra également résilier la convention par lettre recommandée avec accusé de réception après un préavis d'un mois.

Aucune résiliation ne donnera droit à une compensation financière au bénéfice du preneur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour la tarification forfaitaire de 100.00 € la mise à disposition de la licence IV communale du 15/11/2019 au 31/03/2020 à Madame Cécile COMTE.
- DIT que la mise à disposition fera l'objet d'une convention entre les deux parties.
- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et à établir le titre de recette relatif à la décision.

20200217-17 Demande d'Intention d'Aliéner - Vente Colin / Poulain

Madame le Maire présente au Conseil municipal une déclaration d'Intention d'Aliéner pour les parcelles AE 102 et 103 et ZC 76, pour une surface de 17 ares 44 ca, sise 67 rue de Neuchâtel – Vente de maison.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas procéder à l'acquisition du bien ci-dessus. La commune de Montlebon ne fera donc pas valoir son droit de préemption sur la vente de ce bien.

20200217-18 Demande d'Intention d'Aliéner - Vente Perspective Habitat / Lab

Madame le Maire présente au Conseil municipal une déclaration d'Intention d'Aliéner pour la parcelle AE 390, pour une surface de 63.47 m², sise 32 rue de Neuchâtel – Vente d'appartement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas procéder à l'acquisition du bien ci-dessus. La commune de Montlebon ne fera donc pas valoir son droit de préemption sur la vente de ce bien.

<u>20200217-19 Demande d'Intention d'Aliéner – Vente SAS T.I.B. / Dubois</u>

Madame le Maire présente au Conseil municipal une déclaration d'Intention d'Aliéner pour la parcelle AC 107, pour une surface de 20 ares 07 ca, sise Bas du Fourg – Vente de terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas procéder à l'acquisition du bien ci-dessus. La commune de Montlebon ne fera donc pas valoir son droit de préemption sur la vente de ce bien.

Mairie de Montlebon

20200217-20 Questions diverses

- GTJ 200 : Invitation à l'arrivée et la remise des trophées Samedi 07 mars 2020 entre 17h et 18h.
- Réunion de la Commission Election Jeudi 20 février à 18h00
- Réunion CCAS (Vote du CA 2019 et BP 2020) Lundi 24 février à 19h00
- Réunion Association Foncière (Vote du CA 2019 et BP 2020) Mercredi 26 février à 11h00
- Réunion CCID Jeudi 27 février à 20h00
- Prochain Conseil Municipal : Lundi 09 mars à 19h45 (Débat d'Orientations Budgétaires)

La séance est levée à 22h15.

Le Maire, Catherine ROGNON

